

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1841 TAXATION 2026

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 2 février 2026, le règlement numéro 1841 intitulé : « **Règlement décrétant l'imposition d'une variété de taux de la taxe foncière générale et d'autres dispositions concernant les taxes et compensations pour l'exercice financier 2026** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 3 février 2026.

M^e Sébastien Rheault
Assistant-greffier de la Ville